



LIMOGES MÉTROPOLE
EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, réuni en séance publique le 18 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur GUYOT, Président, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. **Adoption des délibérations relatives à l'évolution des redevances de l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de la consommation d'eau potable, des performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025**

Adoption :

M. GUYOT, Président, donne lecture de la délibération relative à l'adoption des délibérations relatives à l'évolution des redevances de l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de la consommation d'eau potable, des performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.

L'ORDRE DU JOUR EST :

Délibération relative à l'évolution des redevances de l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de la consommation d'eau potable, des performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

NP 213

DÉLIBÉRATION

Délibération relative à l'évolution des redevances de l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de la consommation d'eau potable, des performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

1 DOCUMENT - Publié le 24 Décembre 2024

Délibération du 18 décembre 2024

 **27_1.pdf**
(.pdf, 224,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**